

## Conseil national de la Démocratie

# Ces maux à l'origine de l'agonie de l'institution

Martina ADA METOULE  
Libreville/Gabon

**Le président Séraphin Ndaot Rembogo les a énumérés récemment à l'occasion de l'ouverture de la récente session extraordinaire. Un ensemble de problèmes qui depuis près de trois ans plombe la vie de cette institution.**

LE Conseil national de la Démocratie (CND) connaît plusieurs difficultés de fonctionnement depuis bientôt trois ans. C'est du reste ce qu'a laissé entendre le président de l'institution, Séraphin Ndaot Rembogo, lors de la session extraordinaire qui s'est tenue il y a quelques jours. Si en 2016 le CND rétabli comptait près de quarante partis politiques, aujourd'hui il en compte une dizaine de plus. Ce d'autant que certains y sont entrés lors de la dernière session de décembre 2017. Il s'agit de l'Union socialiste progressiste (USP), l'Union pour la solidarité et le déve-



Photo : Aristide Mousavou

Séraphin Ndaot Rembogo lors de son élection au poste de président du CND, en 2015.

veloppement (USD), le Bloc des patriotes unis (BPU), le Rassemblement pour l'alternance pacifique et l'indépendance démocratique (RAPID), Solidarité nationale (SN), l'Union démocratique et républicaine (UDR), le Parti du renouveau national (PRN), le Forum pour la République gabonaise (FRG), Vision pour le développement futur (VDF) et Forum pour la défense de la République (FDR). En "survolant" quelques unes de ces difficultés, le

président avait indiqué que "depuis deux ans, le CND n'a plus été en mesure de fonctionner normalement et pour cause, le budget annuel initial d'un montant d'un milliard environ, a été ramené d'office à deux cent millions. Et ces deux cent millions, n'ont jamais été entièrement mis à la disposition du CND. Ce budget n'est exécuté qu'à hauteur de 40 ou 50%, et par tranches périodiques de montant inégal". Tout comme, avait-il ajouté, "depuis trois ans, les agents



Photo : Wilfried Mbimch

Le bureau du CND, au terme d'une des rares sessions organisées.

de cet organe, pourtant nommés par décret pris en Conseil des ministres, n'ont jamais été rémunérés. Ils travaillent tous, depuis lors, bénévolement, malgré toutes les démarches entreprises auprès des décideurs, en vue de leur prise en compte salariale. C'est là également, un réel souci". Le matériel de travail détruit et volé lorsque les locaux du CND avaient été "saccagés" au cours des événements post-électorales de 2016, l'expiration des mandats des

membres du bureau, la non-traduction en textes normatifs des recommandations issues du Dialogue d'Angondjé, etc. Entre autres préoccupations également évoquées, le non-paiement de l'intégralité du budget électoral pourtant "promis par le ministre du Budget en personne". Comme si cela ne suffisait pas, d'autres attitudes ont frôlé le mépris, sinon, l'indifférence. Ndaot Rembogo en veut pour preuve, la tenue de la ré-

cente session extraordinaire. Pour organiser la présente session, a-t-il indiqué, "j'ai demandé, comme on le fait habituellement, le financement de celle-ci, par le budget de l'Etat, notamment le Trésor public, qui reste devoir de l'argent au CND. Cette demande réitérée est restée sans réponse. J'ai frappé à plusieurs portes, qui sont restées malheureusement closes à ce jour (...) C'est déconcertant, voire horripilant, vous en conviendrez". En clair, décrit ainsi par le président de l'institution, il en a conclu que, "la posture actuelle du CND est suffisamment sombre et morose".

Au regard de ces nombreux maux qui dysfonctionnent l'organe consultatif permanent, cadre politique de prévention, de règlement et de gestion des conflits politiques, nombre d'observateurs s'interrogent sur la nécessité de le garder en vie ou de le faire disparaître tout simplement (lire ci-dessous).

## Grand angle

ONDOUBA'NTSIBAH  
Libreville/Gabon

**Depuis plus de deux ans, le Conseil national de la Démocratie (CND) ne fonctionne pas. En tout cas, il est en proie à des dysfonctionnements, toute chose préjudiciable à son rendement. Ces difficultés ont été dénoncées à l'ouverture de la session extraordinaire de cet organe qui vient de s'y tenir. Nombre d'observateurs estiment que cette situation pour le moins gênante place le gouvernement devant un choix à opérer : entre revitaliser le CND ou le supprimer.**

CERTAINS en parlaient depuis plusieurs mois. Mais très peu sont les citoyens qui avaient pris la juste mesure des difficultés auxquelles fait face le Conseil national de la Démocratie (CND). Au point où, même les autorités compétentes ont oublié d'organiser le scrutin relatif au renouvellement de son bureau. De tous les membres de cette instance, seul le prési-

dent a vu son mandat renouvelé. C'est à la faveur d'un décret présidentiel que Séraphin Ndaot Rembogo a été reconduit à la tête du CND. D'aucuns estiment que cette procédure est illégale, l'élection étant la voie indiquée. Mais ce n'est pas le débat ici...

La session extraordinaire qui vient de s'y tenir a permis à davantage de monde de comprendre que le CND, institution voulue par la loi comme étant un "organe consultatif, un cadre de prévention, de règlement et de gestion des conflits politiques, à travers le dialogue et la concertation entre les acteurs politiques, toutes tendances confondues", se trouve presque dans l'impasse depuis plusieurs années. Et pour cause, il fait face à des dysfonctionnements occasionnés par des manquements de tous ordres (lire ci-dessus). Le tout dans l'indifférence coupable du gouvernement, sans que la situation n'interpelle outre mesure les autres institutions constitutionnelles.

Comme l'a rappelé Séraphin Ndaot Rembogo, le CND est avant tout le fruit d'une volonté politique. C'est une émanation

des Accords de Paris ayant sanctionné le Dialogue politique de 1994, dans la capitale française, entre les acteurs de l'opposition et la majorité au lendemain de l'élection présidentielle de 1993. Malgré l'adoption des textes qui le créent en 1996, on peut noter qu'il a fallu attendre 2015 pour voir le CND devenir effectif. Aussi bien administrativement avec des hommes et des femmes en son sein, que physiquement avec un siège. Cette volonté politique est encore à l'origine du renforcement de ses attributions décidé lors des assises d'Angondjé, dans la commune d'Akanda, au nord de Libreville, en 2017.

Au regard de tout ce qui a été dénoncé comme dysfonctionnements à l'occasion de la session extraordinaire de fin février, on peut relever comme un paradoxe, une contradiction entre la volonté affichée par les acteurs politiques quant à l'importance du Conseil national de la Démocratie dans le fonctionnement du jeu politique dans notre pays, et la tiédeur mise dans les facilités et moyens à lui accorder pour réellement tenir sa place.

Aujourd'hui le gouvernement brandit la crise économique que connaît le pays. Cet argument suffit-il pour justifier l'indifférence de l'Etat vis-à-vis du CND, au point où le ministère du Budget ne daigne même pas répondre à son président lorsqu'il réclame ce qui est pourtant dû à son institution ?

Dans tous les cas, à ce jour, on peut dire que le CND est à la croisée des chemins. Il faut, comme soutiennent certains, faire quelque chose dans un sens ou dans un autre. Revitaliser le CND ou le supprimer ? Tout dépend de la place qu'on lui accorde réellement dans l'échiquier politique national. Et sur cet aspect, d'aucuns estiment qu'il revient à son président de convaincre les instances décisionnelles en leur brandissant un bilan s'il en existe un. Histoire de chercher à rallier les autres institutions à sa cause. Dans le cas contraire, il ne lui restera qu'à tirer toutes les conséquences d'une indifférence des pouvoirs publics qui tend à ressembler à du mépris, avec comme seule issue la mort de l'institution.

## Que faire ?

## Nécrologie/Décès d'un dignitaire de la République gabonaise

### Bonjean François Ondo a tiré sa révérence

IMM  
Libreville/Gabon

LE dignitaire gabonais, Bonjean François Ondo a quitté le monde des vivants dans la nuit de dimanche au lundi 4 mars 2019 à Libreville. Il est décédé à l'âge de 90 ans des suites d'une maladie.

Ce grand serviteur de l'Etat aura eu une vie politique bien remplie. Diplômé de l'École nationale d'Outre-mer et de l'Institut d'études et recherches diplomatiques, l'illustre disparu a occupé plusieurs fonctions à la fois administratives et politiques. Il a entre autres été ministre des

Transport et de l'Aéronautique civile chargé du Tourisme, ministre de l'Agriculture, ambassadeur, député et membre de diverses institutions de la République parmi lesquelles, la Grande chancellerie des Ordres nationaux.

Sa dernière apparition publique remonte à 2016 aux côtés d'autres grandes figures de la classe politique gabonaise tels que feu Jules Aristide Bourdès Ogouliguende, Paul Mba Abessole et Paul Malékou. Lesquels lançaient au nom du "Collectif des anciens, cadres, dignitaires et notables de la République", un appel à la classe politique pour "l'organisation d'une élection présidentielle honnête et crédible

afin d'éviter des lendemains douloureux au pays".

Bonjean François Ondo, ce grand serviteur de l'Etat disait être "heureux d'avoir servi son pays avec honneur, loyauté et dignité". Il l'a témoigné dans son livre intitulé : «Au service du Gabon», écrit au crépuscule de sa vie. Un récit pour les générations actuelles et futures. L'homme laisse une veuve et une descendance nombreuse.



Photo : DR

Bonjean François Ondo.